

Portail Internet Taxe de Séjour

Comment demander la désactivation de mon compte hébergeur (suite à l'arrêt de mes locations, vente de mon bien, etc)

Avant de demander la désactivation de votre compte hébergeur, assurez-vous d'être sûr de ne pas souhaiter louer votre bien en location touristique dans le futur.

Si vous voulez momentanément arrêter les locations touristiques et envisagez éventuellement de louer de nouveau votre bien dans le futur :

Nos services doivent conserver votre compte hébergeur actif sur le Portail internet de la taxe de séjour.

Il vous faudra tous les 4 mois (janvier, mai, septembre) effectuer une déclaration de l'absence de locations (option "Pas de séjours à déclarer sur la période) dans la section "Télédéclarer et Payer la Taxe" :

Connectez-vous à votre espace hébergeur sur le portail Internet de la Taxe de Séjour

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/metropole-nca>:

Allez dans la rubrique « Télédéclarer et Payer la Taxe » :

Cliquez « Ajouter une déclaration »,

Sélectionnez la « Période de perception » dans le choix déroulant,

Sélectionnez « l'Hébergement » pour lequel la déclaration doit être effectuée,

Cliquez sur la case « Pas de séjour à déclarer sur cette période » :

Pas de séjour à déclarer sur cette période

Si vous n'envisagez plus de louer votre bien en location touristique :

Vous devez adresser un courriel à nos services à taxedesejour@nicedazur.org en indiquant la raison de la cessation des locations touristiques.

Nos services désactiveront votre compte hébergeur sur le portail internet de la taxe de séjour.

Important : Le numéro de déclaration en mairie attribué à votre bien (n° d'enregistrement) sera totalement obsolète et ne pourra plus être utilisé.

Si vous remettez votre bien en location touristique, il vous faudra alors écrire à nos services à taxedesejour@nicedazur.org, demander la réactivation de votre compte hébergeur et obtenir un nouveau n° de déclaration en mairie pour l'hébergement.

Pour tout complément d'information, contactez-nous par messagerie électronique à :
taxedesejour@nicedazur.org